

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	2
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Le lundi 5 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, Mme ANDUGAR Sandrine, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, M. GRENARD Michel, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir(s) :** M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER  
Mme LAPLANCHE donne procuration à Mme THUILLIER

**Absent(s) :** Jane GINET, Christian PLUCHE, Martine SCAPOLAN, Marianne SPIRITO

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....

L'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (E.P.F.L.) a acquis à l'amiable, pour le compte de la commune de Viviers du lac, la parcelle référencée section A n°3451 d'une superficie de 2.459 m<sup>2</sup> classée en zone 2AUep du PLUi.

Dans le prolongement de ce portage foncier, l'E.P.F.L. de la Savoie met à disposition de la commune de Viviers du lac une maison d'une surface totale d'environ 60 m<sup>2</sup>.

La collectivité est autorisée, sous son contrôle et sous sa responsabilité, à procéder à tous travaux d'aménagement des biens mis à disposition, à en faire usage pour du stockage de matériel et à en assurer l'entretien courant, dans l'attente de leur affectations définitive.

La collectivité acquittera les charges afférentes au bien mis à disposition et notamment la taxe foncière.

La collectivité devra souscrire auprès d'une compagnie une police assurant tous les risques liés à son exploitation.

Monsieur le maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de biens

**Date de convocation :**  
30 janvier 2024

**Date d'affichage :**  
30 janvier 2024

**Délibération D2024\_008**  
**EPFL de la Savoie :**  
**convention de mise à**  
**disposition de biens**

Le secrétaire de  
séance,

M. ANDREYS

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'un bien situé, 80 route du lac, aux conditions définies par celle-ci.